

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	16/2025
Membres présents :	24		
Nombre de pouvoirs :	7	SÉANCE DU	08 avril 2025
Nombre de votants :	31		

Date de convocation : 04 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Girodet du siège de l'Agglomération Montargoise à Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Vice-Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCCFG : COUTEAU Evelyne, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, MOREAU Philippe.

3CBO : CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : GADOIS Céline.

AME : BILLAULT Jean Paul, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, COULON François, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GAILLARD Michel, JOLIVET Thierry, LORENTZ Gérard, MANAÏ-AHMADI Asma, MAUDUIT Maurice, TOURATIER Claude, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GABORET Jalila.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCCFG : GOISET Magalie.

3CBO : CHEVALIER Jean-luc

CC4V : BERNARD Françoise, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, Frédéric NERAUD

AME : BOUQUET Christophe, DEMAUMONT Franck, GABORET Grégory, GUERIN Régis, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, PONTLEVE LAURENT Christiane, RAMBAUD Christophe, TERRIER Charles.

POUVOIRS : Madame Françoise BERNARD a donné pouvoir à Madame Céline GADOIS, Monsieur Christophe BOUQUET a donné pouvoir à Monsieur Gérard DUPATY, Monsieur Franck DEMAUMONT a donné pouvoir à Madame MARTIN, Monsieur Gérard LELIEVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Monsieur Fabien LEON a donné pouvoir à Madame Valérie CHARLES, Madame Christiane PONTLEVE LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Eric GODEY, Monsieur Christophe RAMBAUD a donné pouvoir à Monsieur Thierry JOLIVET.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Secrétaire de séance : Madame Valérie Martin, déléguée de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PETR GATINAIS MONTARGOIS

Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Numéro et date de la libération créant l'emploi	Filière	Catégorie	Cadres d'emploi	Grades	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Temps de travail	Emploi pourvu ou vacant	
								P	V
n°5/1998 du 03/02/1998	Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	Directeur / Agent de développement	Affaires Générales	TC	1	0
n°6/1998 du 03/02/1998 et 12/2006 du 27/12/2006	Administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif 2ème classe	Assistante de Gestion	Affaires Générales	TC	1	0
n°34/2019 du 24/06/2019	Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	Chargée de communication	Affaires Générales	TC	1	0
n°17/2005 du 13/10/2005	Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	Chargé de mission Climat Energie	Pôle Climat Air Energie	TC	1	0
n° 31/2013 du 19/12/2013	Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	Coordinateur du Service Eco Habitat	Pôle Climat Air Energie	TC	0	1
n°18/2022 du 30/03/2022	Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	Animatrice du Projet Alimentaire Territorial	Pôle Climat Air Energie	TC	1	0
n°7/2022 du 30/01/2022	Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	Animatrice des démarches citoyennes de transition écologique	Pôle Climat Air Energie	TC	0	1
n°20/2017bis du 13/04/2017	Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	Coordinateur Plateforme Mobilité	Pôle Climat Air Energie	TC	0	1
n°11/2018 du 21/03/2018	Technique	A	Ingénieur Territorial	Ingénieur	Coordinatrice Animatrice Principale	Pôle Protection de la Ressource en Eau	TC	1	0
n°16/2016 du 12/07/2016	Technique	A	Ingénieur Territorial	Ingénieur	Animatrice sur les AAC*	Pôle Protection de la Ressource en Eau	TC	1	0
n°01/2013 du 20/02/2013	Technique	A	Ingénieur Territorial	Ingénieur	Animatrice sur les AAC*	Pôle Protection de la Ressource en Eau	TC	0	1
n°2/2020 du 13/02/2020	Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	Chargée de développement économique	Economie-Tourisme	TC	1	0
n°08/2021 du 16/02/2021	Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	Chargée de mission GPECT	Economie-Tourisme	TC	1	0
n°20/2020 du 04/03/2020	Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	Chargée du développement touristique	Economie-Tourisme	TC	1	0
n° 25/2014 du 25/09/2014	Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	Coordinatrice du CLS*	Santé	TNC 28/35ème	1	0

11

4

* AAC : Aires Alimentation de Captage

*CLS : Contrat Local de Santé

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable.

Enfin, le Comité Syndical adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20250408-D16_2025-DE

conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

Considérant le besoin du PETR Gâtinais montargois de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour ;

Sur le rapport de Mr le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement, à compter du 08/04/2025 comme suit :

Les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

PREVOIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget primitif 2025.

DONNE pouvoir à Mr le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com